

RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS

CAMPAGNE 2018 → 2023

Les bons réflexes!

AYEZ LE BON RÉFLEXE : FAITES PASSER L'INFO

La campagne régionale d'information sur les risques industriels majeurs en Auvergne-Rhône-Alpes est lancée à l'automne 2018, pour une durée de 5 ans. L'information préventive des populations en est l'objectif premier et un des axes principaux de la politique de maîtrise de ces risques.

Tous les citoyens concernés reçoivent dans leur boîte aux lettres la brochure présentant les établissements à risques de leur bassin, ainsi qu'un magnet reprenant les consignes *Les bons réflexes*. Il importe que chacun mémorise ces consignes de sécurité afin d'être prêt à les appliquer sans délai en cas d'accident majeur.

En tant que personne avertie sur ces problématiques ou impliquée dans l'éducation et l'information sur les risques, vous avez à jouer un rôle déterminant de relais d'information : faire connaître cette campagne au sein de vos réseaux et diffuser l'information sur les risques et les consignes de sécurité. Ce document présente de nombreuses actions qui seront déployées au cours des cinq années de la campagne, dans le but de compléter les messages délivrés par les brochures. Encourager et initier ce type d'actions permettra d'accroître la sensibilisation des publics concernés et de les rendre acteurs de leur propre sécurité.

au sommaire

Objectifs de la campagne → p. 2

Les outils à votre disposition → p. 3

Affichez le label → p. 4

Les bons réflexes → p. 4

en chiffres

122

établissements industriels

22

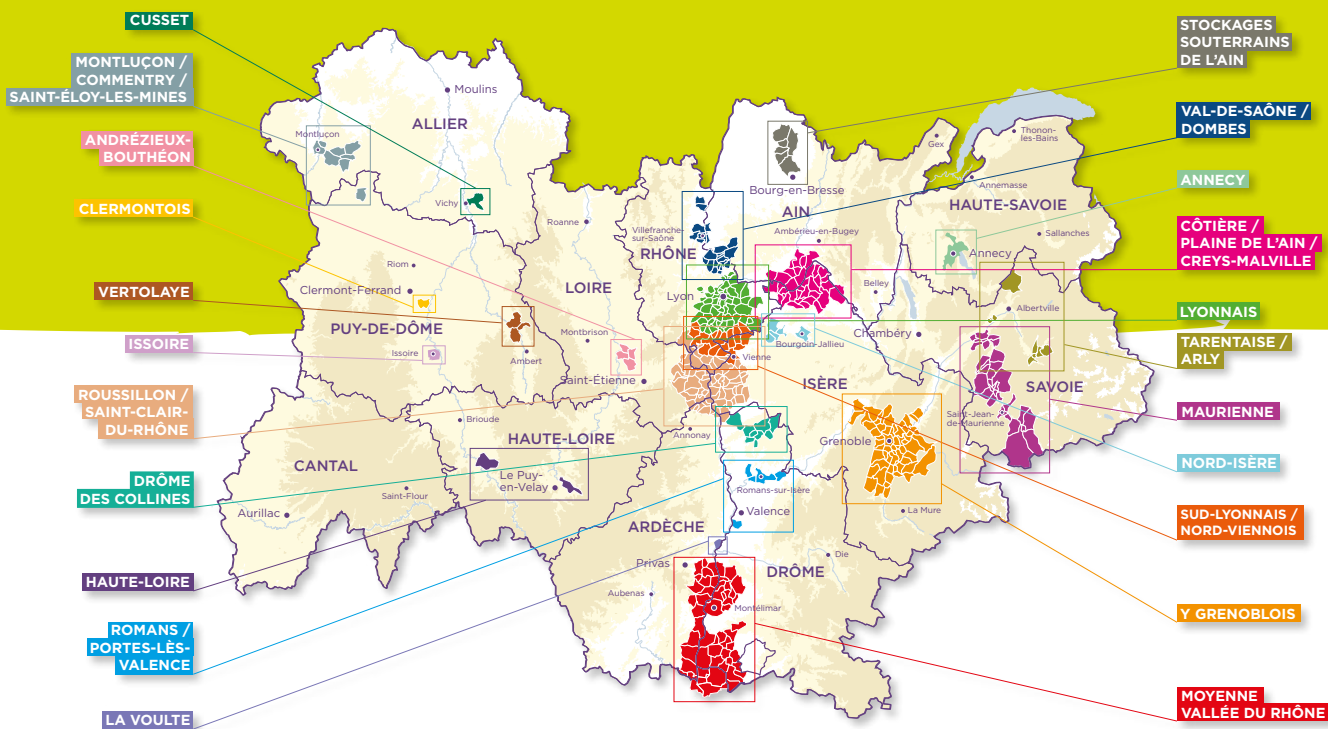
bassins industriels

410

communes

2,95

millions de personnes dans les communes couvertes par la campagne



2018 → 2023 UNE CAMPAGNE SUR 5 ANS

sur lesbonsreflexes.com...

Tout y est !

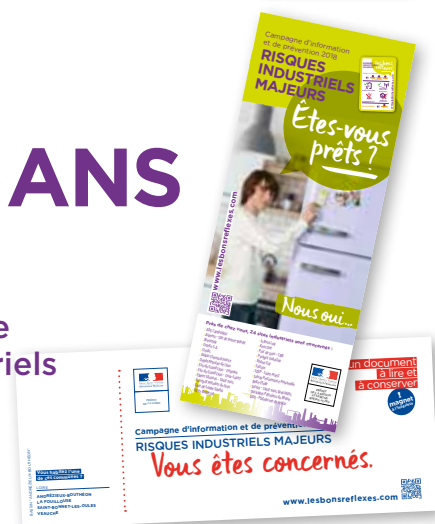
Le site internet *Les bons réflexes* contient tous les documents et outils de la campagne librement téléchargeables.

- les documents réglementaires : brochures accessibles via une carte interactive, par nom de la commune ou bassin d'information
- des explications sur les risques, les mesures de prévention, l'alerte et les consignes, et comment bien se préparer
- des actualités sur les événements organisés spécifiquement pour la campagne et les actions déployées par tous les acteurs pendant la campagne
- la mise à disposition du label *Les bons réflexes* (lire p.4)
- un espace "Ressources", où trouver outils et documents destinés à tous les publics (citoyens, enseignants, collectivités, presse, industriels, etc.)
- une Foire Aux Questions
- un lexique



Depuis les années 1990, l'information réglementaire relative aux risques industriels majeurs est réalisée sous forme de campagnes régionales quinquennales.

Cette mutualisation sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes vise en premier lieu à délivrer une information homogène aux citoyens sur les risques industriels qui les concernent. Elle permet ensuite de développer divers outils et actions de sensibilisation visant à accroître la connaissance des risques et des consignes de sécurité à appliquer en cas d'alerte. Pour la 1^{ère} fois, le déploiement de ces actions interviendra de façon continue pendant les cinq prochaines années.



Cette démarche est rendue possible par l'implication de nombreux acteurs fédérés par les deux Secrétariats Permanents pour la Prévention des Pollutions et des risques Industriels (SPPPI), celui de l'agglomération lyonnaise (SPIRAL) et celui de la région grenobloise (SPPPY), ainsi que des représentants de collectivités territoriales, de l'État, d'industriels, d'associations et en liaison avec APORA (Association régionale des entreprises pour l'environnement).

LES OBJECTIFS DE LA CAMPAGNE

- faire connaître les consignes de sécurité à suivre en cas d'alerte
- inciter à reconnaître le signal d'alerte, notamment la sirène
- donner les informations requises par la réglementation, sur les sites industriels soumis à PPI,* leurs activités, la réglementation applicable et les risques auxquels les riverains sont exposés
- promouvoir des actions mises en place par des acteurs du territoire pour renforcer les messages, et ayant reçu le label *Les bons réflexes*.

* Plan Particulier d'Intervention

VOUS ÊTES UN ACTEUR CONCERNÉ ?

des
outils sont
à votre
disposition

Outils pédagogiques

destinés aux enseignants
et acteurs travaillant
avec de jeunes publics :

Le dessin animé



« **Arlette, la tortue d'alerte** »
accompagné de fiches
pédagogiques, permet
d'apprendre les premiers gestes
de mise à l'abri. Il est destiné aux
élèves des classes de maternelle
et d'élémentaire.

La pièce de théâtre



« **Oui, mais si ça arrivait...** » a
été élaborée pour les élèves des
classes maternelles et élémentaires
dans un cadre pédagogique.
Elle aborde aussi bien les risques
technologiques que naturels.
À chaque risque un type de jeu
théâtral est proposé. Elle s'inscrit
dans un projet pédagogique
d'ensemble relatif à l'éducation aux
risques majeurs.

Des concours

sur la prévention des risques
industriels majeurs et *Les bons
reflexes* sont proposés aux
établissements scolaires de la
région.

Outils complémentaires

Sur les réseaux sociaux...

Une campagne sur Facebook permet
de promouvoir de façon dynamique
les événements et renvoyer vers le
site internet. Les réseaux sociaux
permettent également de faire vivre
les thématiques soulevées par la
campagne sur le long terme.

www.facebook.com/bonsreflexes

Un clip vidéo



Un petit film d'animation reprenant
Les bons réflexes, disponible
pour les réseaux sociaux et vos
actions de communication.

Le dossier numérique

Le dossier pour les relais
d'information, mis à disposition sur
le site, approfondit le thème des
risques industriels majeurs sous ses
différents aspects. Il est destiné aux
mairies, élus, autres collectivités,
établissements scolaires, sécurité
civile, professionnels, associations,
médias, ... et permet d'apporter une
réponse aux questions qui peuvent
se poser.

D'autres supports

Des panneaux d'exposition
utilisables pour accompagner les
actions ponctuelles, par exemple
les actions labellisées, expositions
temporaires ou animations
organisées par les communes ou les
industriels. Ils rappellent *Les bons
reflexes* et présentent les sites et
bassins d'information concernés par
la campagne.

Le numéro de téléphone

Les bons réflexes

04 78 77 36 00

(non surtaxé) permet de se
familiariser avec le son de la sirène
d'alerte et les consignes à respecter.
Il s'agit d'un message préenregistré
qui rappelle *Les bons réflexes* à
adopter en cas d'alerte.

Des supports numériques

Des outils clés en main sur la
campagne, pour faciliter la
rédaction d'articles, la promotion
d'événements, l'insertion dans des
documents, ...

sur www.lesbonsreflexes.com

Et aussi... des supports existants réutilisables : le clip et le spot
de la campagne 2013, ...

VOUS AGISSEZ ? Affichez le label!

RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS
les bons réflexes .com

ACTION LABELLISÉE

Ce label, créé pour donner de la visibilité aux actions de sensibilisation aux risques industriels, permet de valoriser les actions qui s'inscrivent dans le cadre de la campagne en attestant du respect des principes et exigences de la campagne.

Les actions labellisées bénéficieront en retour d'un accompagnement du secrétariat de campagne, de supports de communication, ainsi que de promotion sur le site internet et les réseaux sociaux de la campagne.

Le principe

Tout acteur régional (collectivité, association, entreprise industrielle, ...), peut demander, a priori ou a posteriori, le label **Les bons réflexes** pour une action d'intérêt général à caractère collectif, mise en œuvre à son initiative et respectant les critères prévus dans le cahier des charges disponible sur le site lesbonsreflexes.com. Le label sera décerné par un jury comprenant le secrétariat de la campagne, dans les 15 jours suivant la demande.

Comment candidater ?

La demande de labellisation s'effectue en remplissant un **formulaire d'information** via le site internet. Des renseignements sur l'entité demandeuse, sur l'action à labelliser et sur l'adéquation aux critères sont demandés.

à noter

À l'automne 2019, la 1^{ère} Journée annuelle **Les bons réflexes**, qui regroupe l'ensemble des acteurs du réseau, sera organisée pour échanger sur les actions labellisées.

LES BONS RÉFLEXES

L'alerte

La sirène retentit



Elle émet un son modulé, montant puis descendant. Ce son est composé de **trois cycles d'1 minute et 41 secondes chacun, séparés par un intervalle silencieux de 5 secondes**. Dès que vous entendez la sirène, appliquez les consignes (voir ci-dessous).

Fin de l'alerte



Elle est signalée par un **son continu d'une durée de 30 secondes**. Seul ce son indique que le danger est passé et que les consignes sont levées. Sortez de votre lieu de mise à l'abri, aérez les locaux et restez attentif aux éventuelles consignes complémentaires.

A faire



Je me mets à l'abri

Entrez dans le bâtiment le plus proche. Fermez les portes, les volets et les fenêtres ; si vous le pouvez, calfeutrez les ouvertures et les aérations, arrêtez la ventilation, le chauffage et la climatisation.



J'écoute les consignes

Elles sont diffusées à la radio, à la télévision ou sur les sites internet officiels (préfecture, mairie).

A ne pas faire



Je ne téléphone pas

Les réseaux téléphoniques doivent rester disponibles pour les services de secours. Écoutez votre conversation si l'appel ne vient pas des autorités.



Je ne vais pas chercher les enfants à l'école

En vous déplaçant, vous mettez votre vie et celle des autres en danger, et vous gênez les secours. Le personnel enseignant est spécialement formé pour mettre les enfants en sécurité.